

Pas de renégociations de l'accord-cadre institutionnel

Un engagement ferme en faveur de la voie bilatérale

Le Conseil fédéral a envoyé aujourd'hui deux signaux forts en faveur de la voie bilatérale en proposant de rejeter l'initiative dite de limitation et en renonçant à de nouvelles négociations de l'accord-cadre institutionnel. Le PBD salue l'intention qu'a le Conseil fédéral de clarifier certains points.

Le PBD a toujours souligné que l'accord-cadre institutionnel peut fournir une contribution importante à la stabilisation de la voie bilatérale et constituer parallèlement une base pour d'autres accords majeurs. Il salue donc le fait que le Conseil fédéral, en ce jour, a maintenu son « appréciation globalement positive ». Ces dernières semaines et derniers mois, il s'est toutefois aussi avéré que la confiance devait être étayée par diverses explications et précisions supplémentaires. Les cantons et partenaires sociaux en particulier ont fait part de leurs inquiétudes et ont soulevé des points dont il faut tenir compte.

Il est donc justifié que le Conseil fédéral transmette ces doléances à l'Union européenne et obtienne les explications souhaitées. Le dialogue avec la population doit ensuite être instauré en déclenchant le processus de démocratie directe, en facilitant les débats parlementaire et public à large échelle et en organisant une votation populaire.

Renseignements :

Martin Landolt, conseiller national, 079 620 08 51

07.06.2019